



Digne-les-Bains, le 30 août 2018

**SECURITE ROUTIERE :
BILAN DES CONTROLES RENFORCES DU WEEK-END
DU 24 AU 27 AOUT 2018**

Le préfet des Alpes-de-Haute-Provence communique sur les **contrôles renforcés** de sécurité routière qui ont eu lieu le **week-end du 24 au 27 août 2018** sur l'ensemble du département.

- Sur 599 véhicules contrôlés, les forces de l'ordre ont relevé les infractions suivantes :**
- 15 conduites en état alcoolique, dont 5 délictuelles ;
 - 6 conduites sous l'emprise de produits stupéfiants ;
 - 42 excès de vitesse.
- L'ensemble de ces non-respects du Code de la route a donné lieu à :**
- 12 rétentions de permis de conduire ;
 - 1 immobilisation de véhicules par sanction administrative (art L 325-1-2 du code de la route).

Ces contrôles s'inscrivent dans la stratégie d'amélioration de la sécurité routière et de prévention des comportements à risque.

Le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence appelle donc les usagers de la route à faire preuve de la plus grande prudence. Le non-respect du Code de la route peut mettre en péril votre vie, celle de vos passagers ainsi que celle des autres usagers.

Depuis le début de l'année, 14 personnes ont perdu la vie sur les routes du département. Être bien conscient des risques et adopter une conduite responsable reste le meilleur moyen d'éviter les drames.

« Rouler vite un mauvais calcul »
 En roulant à 90km/h plutôt qu'à 80km/h, le temps en moins passé sur la route est seulement de 2min sur 18 minutes de trajets. Par an en moyenne, une économie de 120€ est réalisée ainsi qu'une baisse d'émission de polluants allant de -30% de CO2. Pour un excès de vitesse inférieur à 20 km/h, avec une limitation inférieure ou égale à 50km/h, le conducteur se verra recevoir une amende forfaitaire de 135euros et un retrait d'1 point sur le permis de conduire.

Contact presse : 04 92 36 72 10

Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr



@Prefet04



facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence